



Procès-Verbal

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunion du 6 Janvier 2020

Présents : MM. GOURMAND, D'AGOSTINO, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.

Réunion téléphonique : M. DUCHER.

Assiste : Mme VALDES

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Confirmations de niveau de classement

ST GENEST MALIFAUX : Complexe Sportif Henri Chazal – NNI. 422240102

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 31/08/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement en 5 SYE et des documents transmis :

- Demande de classement du 30 Octobre 2019
- Photos
- L'AOP du 7 Décembre 2011
- Tests in situ du 25 Décembre 2019

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

DOMERAT : Stade de Municipal 4 – NNI. 031010104.

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 15/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et Rapport de visite de MM. DUCHER et GUERRIER 19 Novembre 2019.

Plans.

AOP du 19 Novembre 2019.

Elle prend note de la demande de travaux pour la mise en conformité de la hauteur des buts N°2. Un délai vous est accordé jusqu'au 30 Juin 2020, passé ce délai l'installation sera déclassée au niveau inférieur.

Au regard des éléments transmis, et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 16/12/2029.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 100 x 66.

DOMERAT : Stade de Municipal 3 – NNI. 031010103.

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Demande de classement et rapport de visite de MM. DUCHER et GUERRIER du 19 Novembre 2019

Plans.

AOP du 19 Novembre 2019.

Elle prend note de la demande des travaux pour la mise en conformité.

De la hauteur des buts. Un délai vous est accordé jusqu'au 30 Mars 2020.

De la distance des abris de touche, 2.50 m minimum de la ligne de touche. Délai 30 Juillet 2020.

Passé ces délais l'installation sera déclassée au niveau inférieur.

**Au regard des éléments transmis, et sous réserve des prescriptions précédentes, elle prononce le classement de cette installation en Niveau 5 gazon jusqu'au 16/12/2029.
Ce classement ne concerne que l'aire de jeu de 105 x 64.**

GRIEGES : Stade Municipal – NNI. 011790101.

Cette installation est classée niveau 5 gazon jusqu'au 31/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

AOP du 29/07/2019

Demande de classement et rapport de visite de MM. BOURDON B. et FEYEUUX du 21/11/2019.

Titre 6 – Circulaire 19

A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3).

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du sol de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 16/12/2029.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 105 x 68.

RENAISON : Stade de la Rivière – NNI. 421820101.

Cette installation a été classée 5 Gazon jusqu'au 16 Septembre 2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement niveau 5 gazon et des documents transmis.

Photos des vestiaires et installation

AOP du 23 Avril 2010.

Demande de classement de M. FOURNY du 10/12/2019.

Sans rapport de visite

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau 5 gazon jusqu'au 16/12/2029.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 102 x 65.

Pour son classement en niveau 4 l'ensemble de l'installation doit être conforme au Règlement des terrains lors de la demande.

1.2. Changement de niveau de classement

ANNECY LE VIEUX : Complexe Sportif d'Albigny – NNI. 740110102

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE provisoire jusqu'au 14/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en 5 SYE et des documents transmis :

- Demande de classement du 14 Octobre 2019.
- Rapport de visite effectué par M. BOURGOGNON du 2 Octobre 2019.
- Tests in situ du 22 Octobre 2019.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

MONTBRISON : Stade de la Madeleine – NNI. 421470101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 11/12/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en 5 SYE et des documents transmis.

- Demande de classement du 18/10/2019.
- Rapport de visite effectué par M. BOURGOGNON du 17/10/2019.

- Tests in situ du 13/12/2019.
- AOP du 22/10/2007.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 5 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ST MARCELLIN : Stade de la Saulaie – NNI. 384160101

Cette installation était classée en niveau 4 jusqu'au 05/02/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en 4 et des documents transmis.

- Demande de classement du 13/11/2019.
- Rapport de visite effectué par M. CHASSIGNEU du 14/11/2019.
- PV CDS du 12/07/2018.
- AOP du 03/11/2014.
- Plans.

La Commission propose le classement de l'installation en niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Demande de classement initial

HAUTERIVE : Stade Communal – NNI. 031260201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement niveau Foot A8 et des documents transmis.

AOP du 22/10/2019

Plans.

Demande de classement.

Rapport de visite de M. CHUCHROWSKI du 22 Octobre 2019.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A8 jusqu'au 12/12/2029.

Ce classement ne concerne que l'aire de jeu 60 x 43.5

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

VAULX EN VELIN : Stade Jomard – NNI. 692560102

VAULX EN VELIN : Stade Jomard – NNI. 692560103

VAULX EN VELIN : Stade Edouard Aubert – NNI. 692560202

VAULX EN VELIN : Stade Jules Ladoumègue – NNI 692560301

La Commission transmet les tests in situ reçus à la CFTIS avec avis favorable.

2 CLASSEMENT DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Changements de niveau de classement

COURNON D'Auvergne : Gymnase GARDET J. – NNI. 631249901

Cette installation est classée niveau Futsal 4 sans visite jusqu'au 05/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau Futsal 4 en Futsal 3 et des documents transmis.

Plans des vestiaires

AOP et Compte rendu de sécurité du 10 Juillet 2018.

Rapport de visite : 30 Décembre 2019 de MM. DUCHER et TINET.

Demande de classement du 30 Décembre 2019.

Au regard des éléments transmis, elle prononce le classement de ce gymnase en Niveau Futsal 3 Jusqu'au 06/01/2030.

3. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Confirmation de niveau de classement

ST MAURICE DE BEYNOST : Forum des Sports – NNI. 013760101

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 31/01/2020.

Eclairement moyen horizontal : 252 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.59

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ST MAURICE DE BEYNOST : Forum des Sports – NNI. 013760102

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 13/04/2020.

Eclairement moyen horizontal : 224 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

DECINES CHARPIEU : Stade Raymond Troussier – NNI. 692750201

L'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 02/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 223 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

ST LOUP : Stade Vindry – NNI. 692230101

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 122 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23 Décembre 2020.

EVIAN : Stade Camille Fournier – NNI. 741190101

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 14/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 187 lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.71

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23 Décembre 2020.

PONTCHARRA SUR TURDINE : Stade Roger Marduel – NNI. 691570101

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 12/11/2019.

Eclairement moyen horizontal : 155 lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23 Décembre 2020.

MEYZIEU : Stade des Servizières – NNI. 692820101

L'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 13/02/2018.

Eclairement moyen horizontal : 139 lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23 Décembre 2020.

3.2 Demande de classement

MALAFRETAZ : Stade du Moulin Neuf – NNI. 012290101

L'éclairage n'a jamais été classé.

Eclairement moyen horizontal : 174 lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 23 Décembre 2021.

CLERIEUX : Stade Municipal – NNI. 260960101

L'éclairage n'a jamais été classé.

Eclairement moyen horizontal : 167 lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 7 Janvier 2020.

4. AFFAIRES DIVERSES

Courriers reçus le 19 Décembre 2019

Mairie d'Annecy :

Demandes de classement fédéral des stades du Plateau 1 et 2 à Pringy.

Demande de classement fédéral du Complexe Sportif d'Albigny à Annecy le Vieux.

Courrier reçu le 20 Décembre 2019

Communauté de Communes Crestois et du Pays de Saillans : Reçu le relevé d'éclairage du stade Soubeyran à Crest.

Courriers reçus le 23 Décembre 2019

District de l'Ain :

Demande de classement fédéral du stade Gravelles à la Boisse

Demande de classement fédéral du stade Romain Vaillant à St Didier sur Chalaronne.

District de Lyon et du Rhône : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Servizioère Meyzieu.

FFF CFTIS : Reçu les décisions de la CFTIS du 19 Décembre 2019.

Courriers reçus le 24 Décembre 2019

District du Cantal :

Demande de classement fédéral du Complexe Sportif ASPTT N°4 à Arpajon sur Cère.

Demande de classement fédéral du stade du Pont N°2 à Arpajon sur Cère.

Demande de classement fédéral du stade du Pont N°1 à Arpajon sur Cère.

Reçu le rapport de visite du stade du Roudey à Blesle.

Courrier reçu le 26 Décembre 2019

District du Cantal : Demande de confirmation de classement du stade du Couffour à Chaudes Aigues.

Courriers reçus le 28 Décembre 2019

District de l'Allier :

Demande de confirmation de classement du stade d'Idogne à Monteignet sur Andelot.

Demande de confirmation de classement du stade Roger Godignon à Saint Désiré.

District du Cantal : Demande de classement du stade du Couffour à Chaudes Aigues.

Courrier reçu le 2 Janvier 2020

Grand Bassin de Bourg en Bresse : Demande de classement fédéral du stade des Verchères à Bourg en Bresse.

Courriers reçus le 3 Janvier 2020

District de la Loire :

Demande de classement fédéral du stade Camille Rochetaillé à St Priest en Jarez.

Reçus les tests in situ du stade Henri Chazal à St Genest Malifaux.

District du Puy-de-Dôme :

Demande de classement fédéral du Gymnase J. Gardet à Cournon d'Auvergne.

Demande de classement d'éclairage du Gymnase J. Gardet à Cournon d'Auvergne.

Courriers reçus le 6 Janvier 2020

District de l'Isère : Demande de classement fédéral du stade Marius Marais à Froges.

District de Haute-Savoie Pays de Gex :

Demandes de confirmation d'éclairage des stades de Viège 1 et 2 à Amancy.

Demande d'avis préalable du stade de la Bride à Bellevaux.

Courriers reçus le 7 Janvier 2020

District de l'Ain :

Demande de confirmation de classement d'éclairage du Complexe Sportif à Saint Bénigne.

Reçus les AOP des Mairies suivantes : Coligny, Bellignat, St Etienne du Bois, Chaveyriat, Ambérieu en Dombes, Chevroux, Pont d'Ain, St André sur Vieux Jonc, Nurieux Volognat, St Martin du Fresne, Coligny, Cormoz.

Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans : Demande d'avis préalable d'éclairage du Stade Porte des Hautes Cévennes.

Le Président,

Le Secrétaire,

Roland GOURMAND

Henri BOURGOGNON